



Comité de pilotage n°4

08/12/2015

Présents : animateurs (du parc, cabourg), Mme Malherbe, API, FCPE et mairie.

1- AP à 15h:

Baisse d'effectif d'environ 4% /an dernier (A noter que 25% des élèves ne vont pas aux AP). La tarification est sans doute la cause.

La mairie constate une bonne participation des élèves dans toutes les écoles.

L'organisation des AP a connu quelques ajustements en septembre et depuis, elle se déroule bien, nonobstant quelques absences de postes ou démissions d'animateurs qu'il faut remplacer.

C'est pour respecter ce temps de mise en place et de rodage que l'API, comme l'année précédente n'a pas souhaité consulter les parents sur cette première période. Une consultation pourra être envisagée pour la deuxième période.

Le contenu des AP est respecté (activités sportives, artistiques, culturelles, citoyenneté et développement durable) et s'adapte à chaque groupe scolaire au vu de la configuration des locaux et des compétences des animateurs.

L'enfant n'est pas obligé de suivre l'AP, et peut basculer vers des jeux libres, mais les animateurs constatent que ce cas est marginal.

En maternelle, le système est a priori bien rôdé. Un réveil échelonné, un animateur référent et la proposition de jeux ludiques aux enfants.

La FCPE fait part d'une insatisfaction exprimée par certains parents quant à l'information sur les activités.

Les directeurs précisent que l'information est bien disponible (parfois sur des murs entiers) mais sur un support propre à chaque école (moins identifiable que l'an dernier) et souvent, à l'intérieur de l'école.
(Au parc, l'info circule bien).

2- Etat de fatigue des enfants :

FCPE : pas assez de recul pour mesurer.

L'API pose donc la question aux professionnels présents.

La fatigue est présente dans tous les cas, elle est liée notamment à l'absence de coupure du mercredi.

La nouvelle proposition d'activités permettrait de l'amortir pour partie (moins de contrainte et d'exigence sur les enfants).

Pour ma part, j'ai sondé au Parc et le constat de la fatigue est identique à l'an dernier.

3- Refonte de l'organisation des rythmes scolaires :

Il faut savoir que Mme Malherbe a évoqué les effets négatifs de l'arythmie scolaire en termes de fatigue accrue des enfants, de partage des locaux avec les enseignants, de perte de repères pour les enfants. J.F. Martin lui a expliqué les critères des choix qui avaient été faits à l'origine (en 2013) et les ajustements réalisés l'an dernier.

Nous avons redemandé si le lissage était une option qui pouvait être étudiée cette année.

Pour la 1ère fois, il nous a été répondu clairement qu'il n'y aura pas de remise en cause du schéma actuel.

Certes, l'alternance (15h/16h30, 2 jours par semaine) n'est pas le schéma idéal, pour le rythme des enfants, mais le lissage :

- d'une part, entrainerait des embauches d'animateurs : or ni la ressource humaine (pas suffisamment de candidats qualifiés potentiels), ni le budget ne le permettent,
- d'autre part, remettrait en cause l'offre d'activités très appréciée des parents et des enfants, et à laquelle la municipalité est attachée,
- enfin, obligerait le service éducation à reprendre tout à 0, reformer les équipes d'animateurs, refaire une concertation...

J'ai souligné que Vanves est la seule commune de GPSO à s'être dotée de ce rythme asymétrique.

E. Martin insiste sur le fait que d'autres communes ont fait le choix de ne proposer que de la garderie alors qu'à Vanves, c'est l'accès à des activités multiples et variées pour tous. *(Le cas d'Issy les Moulineaux étant à part du fait des moyens très importants dont dispose la commune).*

J'ai proposé la mise en place du périscolaire à partir de 16h15 ou 16h30 (école se terminant à 15h45), un directeur de centre a expliqué qu'à cette heure-ci les enfants seraient trop fatigués et déconcentrés pour suivre les AP (!). Par ailleurs, certains établissements ne disposeraient pas des structures suffisantes pour permettre un temps de récréation (avec un taux d'encadrement faible pour pallier au problème de recrutement) et notamment l'hiver en fonction de la météo.

4-TAS (environ 73 enfants) :

La mairie a avancé les arguments issus des circulaires ministérielles que nous connaissons.

Il n'y a plus de devoirs et le TAS n'est qu'un temps d'accompagnement sans obligation de correction des exercices.

Les TAS sont dirigés pour moitié par des animateurs et pour moitié par des enseignants.

On compte de moins en moins d'enseignants notamment car ils ne restent pas les jours où l'école se termine à 15h.

Les intervenants ont un bac +2. Aucun test écrit ou oral n'est effectué. La mairie s'assure qu'ils savent lire et écrire français.

J'ai rappelé que le TAS posait problème dans plusieurs écoles, et que cela avait été remonté en conseil d'école. Lorsque des difficultés sont identifiées (problème de gestion du groupe par un animateur notamment), des correctifs peuvent être apportés (exemple à Gambetta).

Il faut pouvoir faire remonter à la mairie les problèmes rencontrés localement comme ça a été le cas lors des premiers conseils d'école. Maxime PEILLON est le responsable des TAS à la mairie (et donc l'interlocuteur privilégié).

Au parc : j'ai donc redemandé que "vu" soit mentionné sur les cahiers.

Mme Malherbe m'a précisé, hier, que cela ne correspond pas à la sensibilité de chacun des intervenants.

Lorsque les encadrants ont dit plusieurs fois qu'il y avait des erreurs ... il est toujours délicat d'écrire "vu".

Certains préfèrent aussi prendre du temps pour guider/faire lire/ réciter les autres enfants plutôt que d'écrire; il semble plus important de signaler qu'un enfant ne se met pas au travail plutôt que l'inverse....d'où la mention systématique « a refusé de travailler ».

Enfin, une réunion parents/animateurs pour préciser nos attentes est difficile à organiser car il y a pour toute la semaine, 15 intervenants qui ne sont pas nécessairement libres aux heures scolaires ou post scolaires.

5- Coup de pouce :

Face au constat unanime des enseignants sur la baisse significative d'effectifs des élèves, la mairie pense reformater le dispositif en 2016 afin de le positionner comme avant de 16h30 à 18h30. C'est la juxtaposition de dispositifs qui pose problème : étude puis coup de pouce qui ne s'enchaînent pas de manière fluide.

6- ATSEM :

L'API a déploré la baisse des effectifs des ATSEM en indiquant qu'il s'agissait là d'une des conséquences de la mise en place de la réforme et de son coût important imposé aux mairies (la FCPE ne partage pas ce point de vue sur la relation de cause à effet). Pour votre info, un mail signé de Julien Trouvé a été adressé aux élus sur ce point.